

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LE GREARD

SEANCE N° 2019.07.10.

L'an deux mil dix-neuf,

Le 10 juillet à 18H30,

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe LAMORT, maire.

Date de convocation :

04/07/2019

Date d'affichage :

04/07/2019

Présents :

Philippe LAMORT, Yves FOSSEY, Véronique AGNES, Nicolas HAMEL, Bruno LEGRAND, Stéphane HAMEL, Maryline PALMER, Frédérique SALMON

Nombre de conseillers :

- En exercice : 11
- Présents : 11
- Votants : 11

Secrétaire de séance : Maryline PALMER

Ordre du jour :

- 1. Subvention Ecole de Couville : sortie pédagogique à l'île de Tatihou**
- 2. Indemnités pour le gardiennage des églises communales**
- 3. Demande d'aide sociale Mme Nolane HAMON**
- 4. Questions diverses**

Mr le Maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Demande de subvention 2019 pour l'aménagement de deux aires de stationnement pour l'accès à la mairie.

A l'unanimité les membres du conseil décident l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 avril 2019 :

Le compte rendu de la séance du 26 avril 2019 est approuvé à l'unanimité

1. Délibération N° 2019.07.10-1 : Subvention Ecole de Couville : sortie pédagogique à l'île de Tatihou

Le Conseil municipal, unanime, décide de verser une subvention de 200 € (40 € par enfant : nombre d'enfants concernés 5) à l'école de Couville pour permettre aux enfants de partir 3 jours à l'île de Tatihou.

La dépense sera inscrite au budget à l'article 657361 Subventions versées aux caisses des écoles.

2. Délibération N° 2019.07.10-2 : Indemnités pour le gardiennage des églises communales

Vu les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 concernant l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales,

Vu la circulaire préfectorale du 7 mars 2019 informant le montant de l'indemnité de gardiennage pour 2019,

Considérant que le plafond indemnitaire applicable est atteint,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de verser au prêtre desservant la paroisse mais ne résidant pas dans la commune une indemnité de 120.97 € pour l'année 2019.

3. Délibération N°2019.07.10-3 : Demande d'aide sociales Mme Nolane HAMON

Le Conseil Municipal, après avoir étudié la demande d'aide sociale de Mme Nolane HAMON reçu du Territoire de Solidarité de Cherbourg-Hague, décide à l'unanimité de ne pas prendre en charge la dette d'eau de son ancien logement.

4. Délibération N° 2019.07.10-4 : Demande de subvention 2019 pour l'aménagement de deux aires de stationnement pour l'accès à la mairie

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,
- Vu l'article 179 de la loi de finances N° 2010-1657 du 29 décembre 2010 portant création d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite pour cette opération l'attribution au titre de l'année 2019 :

- D'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
-
- D'une subvention exceptionnelle au titre de la réserve Parlementaire,
- D'une subvention au titre des amendes de police
- Mandate Monsieur le Maire afin qu'il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.